



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°18-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin (09/06/2023)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(20)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme LECKI donne pouvoir à Mme PEUCHET, M. RAES à M. WROBLEWSKI, Mme CAMAGNA à Mme ROLDAO-MARTINS, Mme SARTEUR à Mme FILLASTRE, M. SENE à M. LAFRIZI, Mme ALAPHILIPPE à M. ARCIERO, Mme RACAULT à Mme GUILBERT.

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme Nelly GICQUEL

Créations et suppressions d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Vu la délibération 81-2021 portant sur la création d'emplois PEC et considérant la nécessité de mettre à jour les besoins en recrutement de la Ville,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis unanime et favorable du Comité Technique réuni le 08/06/2023,

Le Maire informe l'assemblée :

I. CONSIDERANT les recrutements à prévoir et la nécessité de créer les postes de :

- Animateur sportif et socio-culturel
- Chargé de communication, culture et événementiel
- Agent technique en charge des espaces publics extérieurs et de la propreté

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste** à compter du 10/06/2023, pour assurer la fonction d'**agent technique en charge des espaces publics extérieurs et de la propreté**
 - Cet emploi est ouvert dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, filière technique, en référence à la délibération 81-2021 et annule et remplace l'emploi d'assistant administratif polyvalent.

- **La création d'un poste** à compter du 10/06/2023, pour assurer la fonction **d'Animateur sportif socioculturel**.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Animateur territorial (B) ou à défaut des grades du cadre d'emploi d'Adjoint d'animation territorial (C). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

- **La création d'un emploi** à compter du 01/09/2023, pour assurer la fonction de **Chargé de communication, culture et événementiel**.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Adjoint administratif territorial (C). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

--

II. CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, notamment compte-tenu du fait d'emploi(s) vacant(s) de non titulaires, non destinés à être pourvu, du fait de la réorganisation des services ou de départ en retraite, **le Maire propose à l'assemblée, la suppression de ces emplois, à compter du 10 juin 2023 :**

- Adjoint administratif (réorganisation)
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (mutation)
- P.E.C : assistant administratif polyvalent (cf délibération 81-2021 ; réorganisation).
- ATSEM principal 1^{ère} classe (changement de filière en interne)
- Adjoint d'animation (avancement de grade)
- Adjoint d'animation (réorganisation)
- Agent de maîtrise (promotion interne)
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe (avancement de grade)
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe (retraite)
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe (mutation)

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, compte-tenu du fait d'emploi vacant non destiné à être pourvu, du fait d'un départ en retraite, **le Maire propose à l'assemblée, la suppression de ces emplois, à compter du 1^{er} juillet 2023 :**

- Attaché territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création de ces emplois :

Date de prise d'effet	Cadre(s) d'emploi(s)	CAT	Emploi occupé
10/06/2023	Animateur ou adjoint d'animation territorial*	B ou C	Animateur sportif et socio culturel
10/06/2023	Dispositif P.E.C (délib. 81-2021)	-	agent technique en charge des espaces publics extérieurs et de la propreté
01/09/2023	Adjoint administratif territorial*	C	Chargé de communication, culture et événementiel.

* ou tout autre grade immédiatement équivalent relatif aux autres filières de la FPT

- **APPROUVE** la suppression de ces emplois :

Date de prise d'effet	Grade
10/06/2023	Adjoint administratif
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
	P.E.C : assistant administratif polyvalent (cf délibération 81-2021).
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe
	Adjoint d'animation
	Adjoint d'animation
	Agent de maîtrise
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
01/07/2023	Attaché

- **DIT** que le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence, comme suit :

ETAT DU PERSONNEL - au 10 juin 2023

EMPLOIS (titulaires, stagiaires FPT, contractuels indiciaires, CUI PEC, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation)

POSTES	CREES	OCCUPES
ADMINISTRATION GENERALE		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	0
ATTACHE	1*	1*
REDACTEUR	5	5
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	4	3
APPRENTIS	3	3
SERVICE CIVIQUE	1	1
PEC - CUI CAE	1	1
ANIMATION (service enfance: péri-extrascolaire)		
ANIMATEUR	2	2
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	4
ADJOINT D'ANIMATION	8	8
CULTUREL (école de musique)		
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	0
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	4
MEDICO SOCIAL		
ATSEM PRINCIPALE 1ERE CLASSE	1	1
ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE	1	1
SPORTIF (Le Lab, Educateurs sportifs auprès des enfants et MàD association gym)		
EDUCATEUR APS	2	2
TECHNIQUE (bâtiments, travaux, espaces verts, entretien et restauration collective)		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1
TECHNICIEN	1	1
AGENT DE MAITRISE	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	9	9
ADJOINT TECHNIQUE	17	16
APPRENTIS	1	1
PEC - CUI CAE	4	3
POLICE		
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	1	1
TOTAL	78	73

* au 1^{er} juillet 2023 (entre le 10 juin et 30 juin : 2 créés, 2 pourvus)